

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

Le 21 février 2025

Compte-rendu 17^{ème} réunion de la commission spécialisée du Conseil maritime de façade chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée

21 février 2025

La commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade de Méditerranée a été créée par arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2016 et renouvelée le 4 avril 2020. Cette commission chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée a reçu mandat pour suivre les projets de fermes pilotes et les projets de fermes commerciales, proposer toute mesure visant à éviter, réduire ou compenser les impacts sur le milieu marin, des améliorations (techniques et réglementaires) et étudier les enjeux et le développement futur de l'éolien flottant en Méditerranée. Sa composition est le reflet du Conseil maritime de façade puisque tous les collègues y sont représentés.

Le présent compte-rendu fait état des échanges entre participants sur les différents points à l'ordre du jour.

La liste des participants à cette réunion figure en annexe I du compte-rendu.

En préambule, le Directeur interrégional de la mer Méditerranée (DIRM-MED), M. Christophe LENORMAND, rappelle l'importance de cette instance de concertation compte tenu des travaux à venir suite à la décision interministérielle rendue le 27 décembre 2024 qui désigne les 2 lauréats de l'Appel d'offre n°6 et des futurs appels d'offres. Il rappelle l'état d'avancement des différents appels d'offres (AO).

La concertation post-débat public se poursuit, porté par les lauréats (AO6) et l'Etat (AO9).

Dans le cadre de « La Mer en Débat », un webinaire national s'est tenu le 12 février et sera décliné par un webinaire de façade début mars.

Il rappelle également l'état d'avancement des 3 fermes pilotes et l'activité soutenue de déploiement.

1. Actualités de l'éolien en mer Méditerranée

M. Frédéric AUTRIC (DREAL Occitanie) présente le calendrier des différents appels d'offres en Méditerranée.

Appel D'offre	Puissance	Site(s)	Désignation des lauréats
AO6	Entre 230 et 280 MW	Narbonnaise 1 / Golfe de Fos 1	Fin 2024
AO9	Entre 450 et 550 MW	Narbonnaise 2 / Golfe de Fos 2	Fin 2025
AO10	~2 GW	Golfe du Lion Centre	Fin 2026
AO ultérieurs	~1,1 GW	Golfe du Lion Est	Postérieur à 2028

Il précise les études en mer en cours (sous maîtrise d'ouvrage Etat) :



Il fait un focus sur les études de l'Observatoire de l'éolien en mer dont les résultats

sont attendus en 2025 :

- A l'échelle nationale :
 - Retours d'expériences
 - ESCo
 - Étude de valorisation des suivis télémétriques d'oiseaux à l'échelle nationale :
 - Atlas des poissons marins
 - Cartographie des frayères des espèces halieutiques à l'échelle nationale
- A l'échelle Méditerranéenne
 - FAMOSA
 - CAPDONA
 - dB Lion

Afin de préciser qui sera en charge de la concertation et sur quelle période, il précise le calendrier des concertations des AO6-9-10 :



Enfin, un focus est réalisé sur l'appel à projets France 2030 – infrastructure portuaires – avec trois candidatures sur la façade : Grand port Maritime de Marseille et Port-la-Nouvelle. A cette occasion, il est précisé que le port de Sète s'est positionné sur cet AAP afin de préciser la manière dont il pourrait s'intégrer dans le développement de l'éolien en mer, sans demande de financement.

2. Présentation des lauréats

Chacun des Lauréats présente leur consortium, ainsi que les caractéristiques déjà établis du projet, les calendriers et objectifs de développement en lien avec les spécifications du cahier des charges.

Projet	Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO)	Eoliennes Méditerranée Grand Large (MGL)
Localisation	Narbonnaise 1	Golfe de Fos 1
Consortium	Ocean Wind Banque des territoires	EDF Renouvelable Maple Power
Prix (€/MWh)	92,7	85,9
Représentants en séance	Dominique MONIOT Thomas BORDRON	Benoite CHENUT Thomas BORDENAVE Etienne BERILLE Anthony LUCIANO

Ces projets couvriront les besoins domestiques annuels d'environ 450 000 habitants (1 TWh).

Dans le cadre de ces projets, en cas de bridage lié aux migrations aviaires, le fond destiné aux mesures ERC (22,5 m€) permettra de compenser les pertes financières.

Dans ce cadre, il est estimé que dans des conditions de vent > 15m/s, le coût sera d'environ 25 000 €/h.

L'ingénierie de développement permettra de mieux cadrer les sites de construction et de productions (Fos-sur-Mer et Port-la-Nouvelle déjà identifiés)

M. Frédéric AUTRIC précise que le fonds biodiversité sera géré par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour le développement d'études. Le financement des actions territoriales n'est pas un fonds au sens strict car il n'y aura pas de gouvernance imposée.

M. François BONHOMME insiste sur l'importance d'intégrer Sète dans l'ensemble les processus afin de bénéficier des infrastructures présentes et disponibles.

Les fermes pilotes resteront en exploitation pour une durée de 20 ans et permettront de continuer à apporter des retours d'expériences (Ingénierie, construction, assemblage, installation, suivi, ...)

3. Fuseau de moindre impact du raccordement des parcs « Golfe de Fos 1&2 »

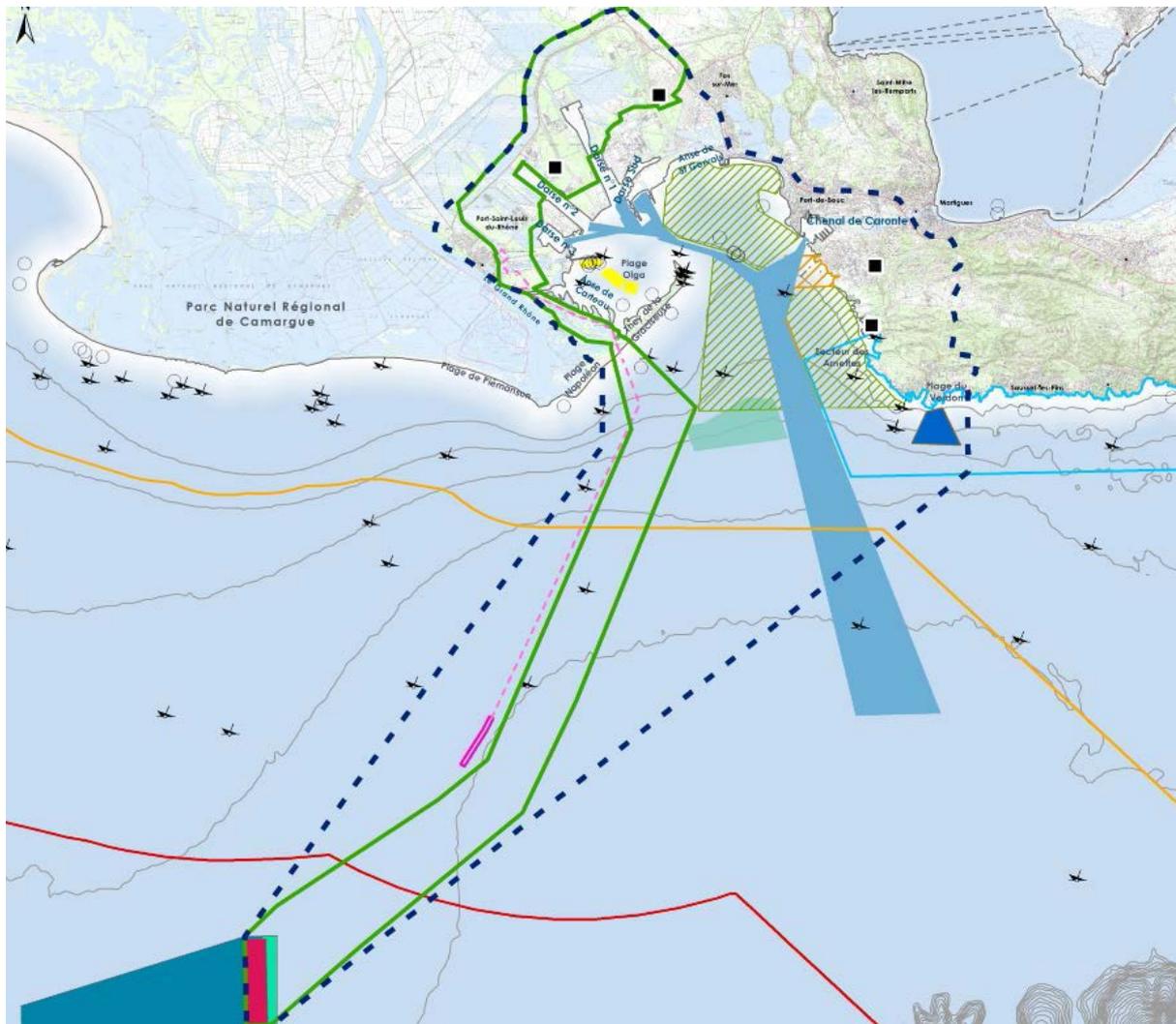
Le 18 décembre 2024, le Sous-Préfet d'Istres a validé le fuseau de moindre impact pour le raccordement des éoliennes flottantes au large du golfe de Fos, dans le cadre de la concertation « Fontaine ». Il s'agira de 3 liaisons électriques en courant alternatif (225 kV).

L'atterrage des câbles se fera sur la plage Napoléon, en parallèle du câble de Provence Grand Large.

A terre, deux postes électriques existant sont encore à l'étude (besoin d'extension) :

- Mole centrale avec 20 km de liaison souterraine
- Feuillane avec 30 km de liaison souterraine

La demande d'autorisation sera déposée d'ici la fin d'année 2025.

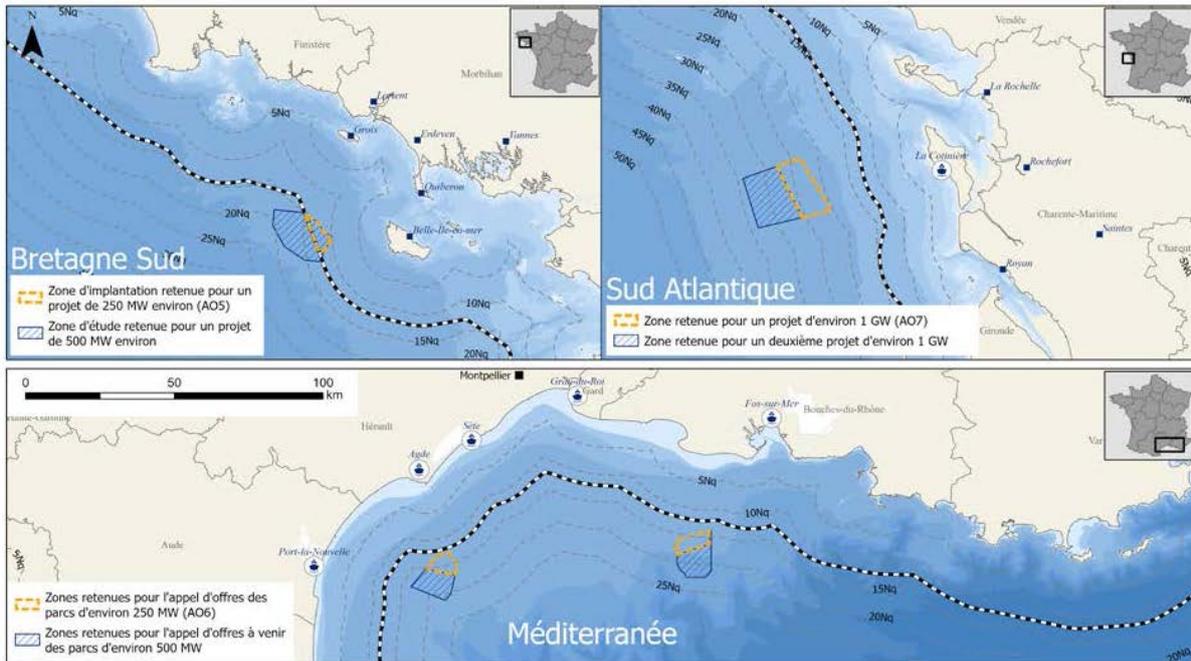


4. Présentation de l'appel d'offre n°9

M. Armand LANDREAU (DGEC) présente les détails du futur appel d'offres n°9. Le dialogue concurrentiel est en cours jusqu'au mois d'avril prochain, ce qui implique que certaines caractéristiques ne pourront pas être présentées.

Il s'agit d'un appel d'offres multi façade (Bretagne Sud, Méditerranée et Sud Atlantique) :

Localisation	Capacité	Techno
Bretagne Sud (Projet 1)	Entre 400 et 550 MW	Flottant
Méditerranée (Projet 2)	Entre 450 et 550 MW	Flottant
Méditerranée (Projet 3)	Entre 450 et 550 MW	Flottant
Sud Atlantique (Projet 4)	Entre 1000 et 1250 MW	Posé ou flottant



L'attribution finale est prévue pour la fin d'année 2025 conformément au calendrier ci-dessous :



Au titre des enjeux territoriaux, différents critères de notation, d'engagements et d'obligations seront étudiés :

Critères de notation	Engagements fermes	Autres obligations
Insertion professionnelle (500 000 h par projet)	Port d'assemblage et d'intégration	Prise en compte de la pêche
Financement participatif (10 M€)	Financement d'actions de développement territorial (10 M€)	Sûreté, sécurité et défense
Prestations par des PME (10 %)	Financement du fonds biodiversité (7 M€)	Rapport d'évaluation du contenu local

9 candidats ont été retenus pour participer au dialogue concurrentiel pour les projets de Méditerranée :

https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Rapports_et_etudes/2024/241024_2024-194_prequalification_AO9_rapport.pdf

Des contributions des associations France Nature Environnement Méditerranée (Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et sont en cours d'analyse par la DGEC.

Concernant le fonds biodiversité, avec l'AO6 & 9, il permettra de disposer au total de de 19 M€ (2x2,5M€ pour AO6 et 2x7M€ pour AO9) avec une alimentation en 2 phases :

- 12 mois après désignation des lauréats : 25 %
- 6 mois après la notification de l'Autorisation : 75 %

Les deux Régions souhaiteraient être associées à la gouvernance. Aujourd'hui, aucune gouvernance n'a encore été validée par l'AERMC. Un recrutement est en cours.

En Bretagne Sud, les retours d'expérience montrent que la gestion est collégiale. Les membres de la commission seront intéressés par des précisions.

5. Rapportage des travaux du conseil scientifique

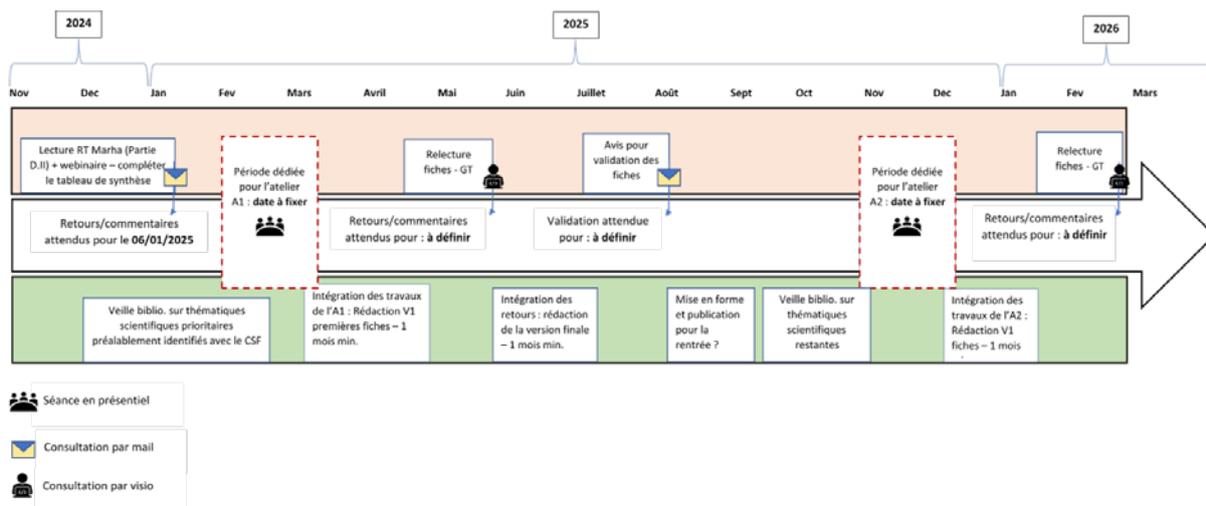
La dernière réunion du conseil scientifique s'est tenue le 17 février 2025.

L'un des mandats du conseil scientifique est :

« Proposer l'harmonisation des méthodologies d'acquisition de données, ainsi que des mesures visant à leur conservation, leur bancarisation et leur mutualisation le cas échéant. Il peut également proposer des modalités d'amélioration de l'accès à ces données ; »

M. François BONHOMME détaille les travaux en cours pour permettre de répondre à ce mandat, ainsi que les méthodes utilisées et la richesse des échanges.

L'harmonisation des protocoles est encore un travail long qui occupera les membres du conseil et les services de l'OFB sur l'année 2025.



M. François BONHOMME rapporte des observations fortes de membres du conseil scientifique :

- Clarification de l'accès aux prélèvements par carottage produits dans le cadre de l'éolien en Méditerranée pour les besoins de recherche
- Recommandations techniques pour tendre vers une harmonisation des protocoles de suivi et outils d'acquisition pour que l'ensemble soit robuste et inter-comparable
- Intégration les outils de télédétection et satellitaire

Enfin, il précise différents projets des membres du conseil qui ont pu partager leurs travaux :

Claude MIAUD	Sylvain RIGAUD	Sylvain RIGAUD	Serge BERNE
Développement d'un capteur passif à ADN environnemental (ADNe) pour la détection de la mégafaune marine mobile et rare	Projet RIOMar : Observer et anticiper l'évolution des zones côtières françaises sous influence des fleuves au 21ème siècles	Projet GOL_EOLE : Impacts potentiels de l'éolien en mer sur le fonctionnement hydrodynamique, biogéochimique et la biodiversité de l'écosystème du Golfe du Lion (GoL)	Présentation des sorties de fluides en mer dans le golfe du Lion (dunes & pockmarks)

Cette dernière présentation a soulevé des interrogations au sein des membres du conseil concernant les interactions possibles entre dunes, pockmarks et fondations.